



Berchem-Sainte-Agathe, le 8 mars 2016

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2016

Objet : Conseil communal du 25.02.2016 - Réponse écrite à l'interpellation de Madame Katia VAN DEN BROUCKE, Conseillère communale, concernant le dépistage du cancer du sein

Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Concernant le dépistage du cancer du sein, un groupe de travail a été mis en place avec la maison médicale Kattebroek en collaboration avec le médecin responsable de la clinique du sein de l'UZ Brussel, le chef de service de Radiologie et le professeur honoraire de cancérologie de l'UZ Leuven.

Des démarches ont été entreprises auprès de Brumammo, organisme officiellement chargé de l'organisation du dépistage, pour organiser une campagne de dépistage délocalisée à Berchem-Sainte-Agathe à l'aide de la Mammobiël de l'UZ.

Le projet pour organiser une grande campagne de sensibilisation à Berchem-Sainte-Agathe a été refusé par Brumammo. En effet, dans le cadre du dépistage institutionnel gratuit, chaque femme de 50 à 69 ans reçoit une invitation tous les deux ans, le mois de son anniversaire, à subir le mammothest dans le centre de dépistage de son choix (il y en a 3 à proximité immédiate de Berchem-Sainte-Agathe).

Au sujet des chiffres soulignés, le constat est qu'il est difficile de toucher les femmes d'origines allochtones. Malgré une tentative de campagne ciblée, Brumammo n'a pas rencontré le succès escompté et ne veut plus renouveler l'expérience.

Cette question est aussi à l'agenda du Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Une action est planifiée pour le mois d'octobre et une table ronde et des rencontres avec le monde médical-privé sera organisée. Concernant la population moins favorisée, la maison médicale reste un partenaire privilégié.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE